

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 2023

1. **A** Détail des pensions alimentaires reçues et / ou versées au conjoint séparé ou divorcé et / ou pour son (ses) **enfant(s) mineur(s)** respectivement reçues et / ou versées au partenaire enregistré en cas de séparation ou de dissolution du partenariat.
Si la pension a débuté ou a été modifiée en cours d'année, joindre une copie des clauses financières de la convention de séparation ou du jugement de divorce / jugement prononçant la dissolution du partenariat enregistré.

Contributeur bénéficiaire		Reçues de :				
1	2	Nom	Prénom	Adresse	Domicile	Montant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Total par bénéficiaire à reporter sous code 280

Payées à :		Nom	Prénom	Adresse	Domicile	Montant

Total à reporter sous code 630

2. Détail des **prestations en capital** provenant de la prévoyance et autres assurances privées / bénéfice de liquidation :

1^{er} pilier : (AVS / AI) 2^e pilier : (Caisse de pension) 3^e pilier A : (Prévoyance individuelle liée) Montant total des prestations :

3^e pilier B : (Rentes viagères) Autres assurances : (Privées) Bénéfice de liquidation :

3. Versements de capitaux remplaçant des prestations périodiques et autres prestations :

Genre : Montant total des prestations :

4. Autres **revenus exonérés** et revenus imposés à la source dans le cadre de la loi fédérale sur le travail au noir (LTN) :

Genre : Montant total des prestations :

5. Revenus d'activités lucratives et rentes déclarées ci-avant et **imposables dans un autre Etat** :

6. Avez-vous effectué ou reçu des **donations** non oui ou **avances d'hoirie** non oui
Participez-vous à des **successions non partagées** non oui dans l'affirmative compléter le code **425**
Avez-vous reçu des biens par voie d'héritage non oui

7. Informations complémentaires à l'attention de l'autorité de taxation (p. ex. note explicative, pièces justificatives particulières à disposition, justification des augmentations et diminutions du revenu et de la fortune, etc.)

8. **Rentes provenant d'institutions de prévoyance professionnelle (2^e pilier)** : est-ce que votre affiliation au 2^e pilier a débuté après le 31 décembre 1986 ? Contributeur 1 oui non Contributeur 2 oui non

Date de la 1^{ère} rente : j j m m a a a a j j m m a a a a

9. Avez-vous versé des cotisations pour la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ?

Contributeur 1 oui non Contributeur 2 oui non

10. Primes, cotisations d'assurances et subsides

Montant des primes brutes selon police(s) Montant des subsides

Je/nous certifie/certifions que la déclaration d'impôt et les annexes (y.c. l'éventuelle demande d'imputation) ci-jointes sont remplies complètement et conformément à la réalité

Date : j j m m a a a a Signature(s) Contributeur 1 Contributeur 2

La déclaration déposée par les époux/partenaires vivant en ménage commun doit être signée par les deux conjoints/partenaires

MANDATAIRE

IDE: C H E -

N° de tél. de la personne à contacter :

SITUATION PERSONNELLE ET ENFANTS MINEURS À VOTRE DOMICILE AU 31 DÉCEMBRE 2023 OU À LA FIN DE L'ASSUJETTISSEMENT

CONTRIBUTABLE 1

ENFANTS MINEURS

(informations en notre possession à la date d'impression)

SITUATION PROFESSIONNELLE

CONTRIBUTABLE 1 Situation professionnelle : Taux d'activité % Salarié-e Indépendant-e Sans activité Etudiant-e/apprenti-e Retraité-e Profession : Lieu de l'activité :

CONTRIBUTABLE 2 Situation professionnelle : Taux d'activité % Salarié-e Indépendant-e Sans activité Etudiant-e/apprenti-e Retraité-e Profession : Lieu de l'activité :

N° de tél. fixe : N° de tél. portable :

En cas de remboursement, indiquez votre N° d'identification bancaire (IBAN) : C H

Nom et prénom du titulaire du compte :

REVENU EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER 2023

NE PAS INDIQUER LES CENTIMES - LAISSER VIDE LES RUBRIQUES QUI NE VOUS CONCERNENT PAS

ACTIVITÉS SALARIÉES - ANNEXES 03 ET 04		Code	Contribuable 1	Contribuable 2
R e v e n u (annexe 03)	Principal (total de vos différents revenus)	100		
	Accessoire (total de vos différents revenus)	105		
	Allocations (familiales, naissance, etc.) totales non versées par l'employeur	110		
	Administrateur (total de vos différents revenus)	120		
F r a i s (annexe 04)	Transport	140 -		
	Repas ou séjour hors du domicile	150 -		
	Autres frais professionnels	160 -		
	Frais pour activité salariée accessoire	165 -		
ACTIVITÉS INDÉPENDANTES				
Principale : chiffre d'affaires total =		180		
Accessoire : chiffre d'affaires total =		185		
Perte commerciale non compensée et perte sur Participations qualifiées commerciales		186 -		
Société en nom collectif / commandite (raison sociale) :		190		
Cotisations AVS comptabilisées :				
Contribuable 1				
Contribuable 2				
AUTRES REVENUS DE TOUTE NATURE				
Sauf revenus de fortune → code 445		195		
INDEMNITÉS POUR PERTE DE GAIN				
Assurance-chômage (AC) et service militaire (APG)		200		
Maladie et accidents (total de toutes vos indemnités journalières)		210		
Assurance-invalidité (total de toutes vos indemnités journalières)		220		
Total des codes 100 à 220		230		
Déduction pour double activité des conjoints/partenaires enregistrés		235		
RENTES ET PENSIONS				
1 ^{er} pilier : rentes AVS et AI (rentes LAA à déclarer sous code 270)		240		
2 ^e pilier : rentes provenant d'institutions de prévoyance professionnelle (prière de compléter le chiffre 8, page 4 ci-après)		250		
3 ^e pilier A : rentes provenant de formes reconnues de la prévoyance individuelle liée		260		
3 ^e pilier B : autres rentes et pensions		270		
Pensions alimentaires obtenues (prière de compléter le chiffre 1A, page 4 ci-après)		280		
PRIMES ET COTISATIONS D'ASSURANCES				
Assurances maladie et accidents, assurances sur la vie (total famille)		300 -		
Formes reconnues de prévoyance individuelle liée (3 ^e pilier A)		310 -		
Rachats d'années d'assurance (2 ^e pilier, caisse de pension)		320 -		
Cotisations des indépendant-e-s		330 -		
Autres cotisations contractuelles des salariés (indemnités journalières, etc.)		340 -		
TOTAL PAR CONTRIBUABLE (total des codes 230 à 340)		398		
REPORT DU TOTAL CONTRIBUABLE 2		399		
CUMUL (398 + 399)		400		

Votre conjoint-e/partenaire enregistré-e vous seconde-t-il/elle régulièrement et dans une mesure importante dans l'exercice de votre profession ou dans l'exploitation de votre entreprise ? oui non

REVENU ET FORTUNE EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER 2023

TITRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE		Code	Revenu	Fortune au 31.12.2023
Report du code 400				
Titres et autres placements / gains de loterie (annexes 01 et 01-1)		410		
Numéraire, billets de banque, or, autres métaux précieux et crypto-monnaies		420		
Successions non partagées		425		
Autos, motos, chevaux de selle, collections, bijoux, bateaux, tableaux, etc.		430		
Assurances sur la vie (assurances de capitaux et assurances de rentes) (annexe 02)		435		
Objets mobiliers : 30% valeur d'assurance =		440	- 58'000 ou 116'000 (couple) =	
Autre fortune et revenus de fortune :		445		
Exploitants du sol : animaux				
Exploitant du sol : matériel d'exploitation				
		= 450		
Fortune placée dans des sociétés en nom collectif ou en commandite simple		460		
Autres actifs d'exploitation sauf immeubles et placements commerciaux		465		
Déduction des intérêts de capitaux d'épargne		480 -		
Frais d'administration de titres		490 -		
Mises dans les loteries		495 -		
IMMEUBLES, TERRAINS ET FORÊTS (annexe 07)				
Immeubles privés		500		
Immeubles commerciaux		510		
Droit d'habitation gratuit, sous-location, etc.		530		
Frais d'entretien d'immeubles privés et investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement		540 -		
INTÉRÊTS ET DETTES (annexe 02)				
Privés		610		
Exploitation		615		
DÉDUCTIONS SPÉCIALES SUR LE REVENU				
Frais de perfectionnement et de formation (annexe 04)				
contribuable 1 + contribuable 2 =		618		
Rentes et charges durables et versements à des partis politiques (annexe 05)		620 -		
Pensions alimentaires versées (prière de compléter le chiffre 1B, page 4 ci-après)		630 -		
Cotisations AVS / AI / APG / AC versées par des personnes sans activité lucrative		640 -		
Déduction pour frais de garde (se référer aux instructions)		670 -		
Montant effectif				
REVENU NET (Total des codes 400 à 640 + 670)		650		
Loyer annuel net				
Déduction sociale pour le logement (se référer aux instructions)		660 -		
Déduction pour personne(s) à charge		680 -		
Différence : Code 650 moins codes 660 et 680		690		
Déduction pour contribuable modeste (se référer aux instructions)		695 -		
REVENU / FORTUNE INTERMÉDIAIRES				
Frais médicaux et dentaires - Frais liés à un handicap (annexe 05)		710 -		
Dons à des institutions d'utilité publique (annexe 05)		720 -		
Déduction pour famille (se référer aux instructions)		725 -		
Sous-total [(code 700) moins (codes 710 à 725)]		730		
REVENU IMPOSABLE ET FORTUNE IMPOSABLE				
Parts résultant de la situation de famille		810		
REVENU DÉTERMINANT POUR LE TAUX (QUOTIENT FAMILIAL)		820		